

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Conseil Local de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 16 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 03 c

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal nomme des représentants dans diverses commissions spécifiques à la vie Saint-Germainoise ou dans divers organismes en fonction de dispositions législatives ou réglementaires.

En application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes.... ».

Il est proposé au Conseil Municipal, la composition suivante pour siéger au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Membres titulaires : Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Philippe PIVERT, Madame Pascale GENDRON, Monsieur Jean-Noël BLANC, Monsieur Pascal LÉVÊQUE,

Membres suppléants : Madame Armelle de JOYBERT, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Monsieur Arnaud PÉRICARD, Madame Nicole FRYDMAN

Monsieur le Maire est Président de droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

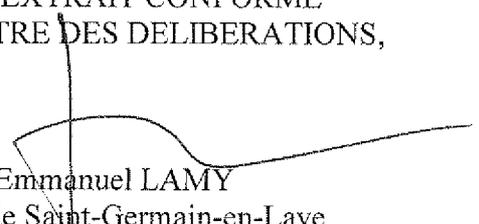
DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, par 39 voix sur 39 votants :

- Monsieur Emmanuel LAMY, Monsieur Philippe PIVERT, Madame Pascale GENDRON, Monsieur Jean-Noël BLANC, Monsieur Pascal LÉVÊQUE, **membres titulaires**,

- Madame Armelle de JOYBERT, Monsieur Fabrice RAVEL, Monsieur Pascal FAVREAU, Monsieur Arnaud PÉRICARD, Madame Nicole FRYDMAN, **membres suppléants**,

pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye